



CHAMPIONNAT VALAISAN DE GROUPES

Dispositions d'exécution 2018

1. Base

Selon le règlement FSVT 4.41.11 Championnat valaisan de groupes, édition 2018.01

2. Dates et délais :

Phase 1 : Au plus tard le **jeudi 10 mai 2018**

Dès la fin des tirs, les sociétés envoient une copie des feuilles de groupes au responsable Pistolet de la FSVT, par E-mail à l'adresse pist@fsvt.ch

Il établit le classement des 10 meilleurs groupes.

La convocation pour la phase 2 parvient par mail aux responsables des sociétés qualifiées au plus tard le lundi 21 mai 2018.

Phase 2 : Samedi **2 juin 2018** au Stand des Perrettes à Martigny.

3. Finances

Pour la finale, le montant de CHF 60.00 par groupe est encaissé le jour même.

Tout groupe absent sans excuse est passible d'une amende selon le règlement des finances de la FSVT, art. 8.

Liddes Mai 2018

Le responsable Pistolet de la FSVT